



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/5405

Lyon 4e - Acquisition à l'euro symbolique auprès de la Métropole de Lyon d'une partie de la place Joannès Ambre en vue de la mise en accessibilité du théâtre de la Croix-Rousse - EI 04010 - N° inventaire 04010 T 002-01 - Opération 60021836 "Frais notariés pour acquisitions à titre gratuit 2015-2020" programme 00020, AP n° 2015-1

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 27 JANVIER 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 JANVIER 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 FEVRIER 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 FEVRIER 2020

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), M. PHILIP (pouvoir à Mme RABATEL), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme PICOT), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/5405 - LYON 4E - ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE AUPRES DE LA METROPOLE DE LYON D'UNE PARTIE DE LA PLACE JOANNES AMBRE EN VUE DE LA MISE EN ACCESSIBILITE DU THEATRE DE LA CROIX-ROUSSE - EI 04010 - N° INVENTAIRE 04010 T 002-01 - OPERATION 60021836 "FRAIS NOTARIES POUR ACQUISITIONS A TITRE GRATUIT 2015-2020" PROGRAMME 00020, AP N° 2015-1 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 janvier 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Acquisition de foncier ».

Par délibération n° 2015/1514 du 28 septembre 2015, vous avez approuvé le lancement de l'opération 60021836 « Frais notariés pour acquisitions à titre gratuit 2015-2020 ».

Par délibération n° 2020/5344 du 27 janvier 2020, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programmes dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville, dont celle intitulée "Acquisitions foncières 2015-2020", AP n° 2015-1, programme 00020.

Des études menées depuis 2014 sur le Théâtre de la Croix-Rousse ont mis en évidence un besoin d'adaptation et de mise aux normes réglementaires. Dans ce cadre, des travaux de reconfiguration de la rampe extérieure sont prévus afin d'une part, améliorer les conditions de travail des agents en facilitant le transport des décors et d'autre part, mettre en conformité l'accès du théâtre aux personnes à mobilité réduite.

A cette fin, la rampe actuelle sera démolie et remplacée par une rampe de plus grande dimension. L'emprise au sol de cette future rampe étant plus importante, il est nécessaire d'acquérir une parcelle de 4 m², à détacher de la place Joannès Ambre, parcelle cadastrée AY 172, laquelle fait partie du domaine public métropolitain. Il a été convenu avec la Métropole de Lyon d'opérer un transfert de cette parcelle de domaine public métropolitain à domaine public communal et ce, conformément à l'article L 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Compte-tenu de ce qui précède, et conformément à l'estimation France Domaine rendue dans son avis n° 2019-384V1663 du 18 octobre 2019, il vous est proposé d'approuver l'acquisition à l'euro symbolique, de la parcelle issue de la parcelle AY 172, en cours de numérotation au cadastre, d'une surface de 4 m².

Par ailleurs, il est précisé que les frais notariés, estimés à 1 000 euros seront pris en charge par la Ville de Lyon.

L'opération ainsi que les frais notariés, estimés à 1 000 euros, sont à financer par affectation d'une partie de l'AP 2015-1, programme 00020.

Vu l'article L 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu les délibérations n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, n° 2015/1514 du 28 septembre 2015 et n° 2020/5344 du 27 janvier 2020 ;

Vu l'avis de France Domaine n° 2019-384V1663 en date du 18 octobre 2019 ;

Vu l'avis favorable de Monsieur le Maire du 9^{ème} arrondissement rendu par courrier en date du 23 décembre 2019 ;

Vu le plan de division ;

Vu le projet d'acte ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement ;

Où l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

- 1- L'acquisition à l'euro symbolique par la Ville de Lyon, d'une parcelle de 4 m², en cours de numérotation au cadastre, appartenant à la Métropole de Lyon est approuvée.
- 2- Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte authentique aux conditions précitées, ainsi que tout document afférent à cette opération.
- 3- L'opération ainsi que les frais notariés sont à financer par affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 00020.
- 4- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant, à laquelle s'ajoutent les frais notariés, estimée à 1 001,00 euros, sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon, sur le programme n° 00020, AP 2015-1, opération 60021836 et sera imputée sur le chapitre 21, fonction 313, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- 2020 : 1 001,00 euros.

5- La valeur comptable de cette opération sera intégrée à l'actif du patrimoine de la Ville comme suit :

N° inventaire	Désignation	Surface m ²	Compte nature	Montant €	Observations
04010T002-01	Parcelle de terrain	4,00	2111	Valeur France domaine : 1€	Valeur acquisition : 1€
04010T002-01	Frais notariés – Parcelle de terrain		2111	1 000,00	

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY